

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 8 novembre, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 octobre 2022

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 14 - votants 19

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : /

Pouvoirs de : Sylvie CERBINO-BARBEROUX à Christine PORTEVIN
Sylvie COURT à Stéphanie FEUILLASSIER
Guillaume DEJY à Quentin DE PONTAVICE
Stéphane FIORONI à Loïc LANOE
Aurélien GARCIN à Patricia BELLEVILLE

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI DE VOLONTARIAT
TERRITORIAL EN ADMINISTRATION (VTA) ET SIGNATURE DE
LA CONVENTION AVEC LA PREFECTURE**

N°20221108-15

Rapporteur : Mme le Maire

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

Le Volontariat territorial en Administration permet aux collectivités territoriales d'embaucher de jeunes diplômés pour travailler à la mobilisation des financements, ou construire les projets de développement du territoire et de manière générale tout appui en ingénierie susceptible de bénéficier au territoire. Le Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales s'engage à verser une subvention forfaitaire de 15 000 € à la structure accueillante.

Après consultation des services de l'ANCT et de la Préfecture, il est proposé de recourir au dispositif de Volontariat Territorial en Administration pour recruter un chargé de mission « Aménagement du territoire / Habitat / Construction » pour une durée de 18 mois à compter du 1er décembre 2022, sur le grade des techniciens.

Ce poste à temps complet (35h), sera placé sous l'autorité de la directrice de pôle « Cadre de vie » et aura pour missions :

Suivis des projets de développement : réalisation d'une liaison douce ; création d'une Maison des citoyens ; aménagement d'espaces publics (jardin en centre-ville, cheminements piétons, stationnement) ; maîtrise énergétique des nombreux bâtiments communaux ; projets forestiers (desserte, aménagement forestier) ; prospectives pour le jardin de la tulipe et de la biodiversité.

Conseil et accompagnement de la direction de pôle et des élus : proposer des modalités d'interventions et des programmes d'actions réalistes et réalisables, recenser les besoins, alerter sur les opportunités et les risques, apporter des éléments et arguments techniques pour arbitrer et opérer des choix.

Conception, mise en œuvre et coordination des projets de développement : identifier les conditions de faisabilité des projets, définir les cahiers des charges, suivre les budgets des opérations, solliciter les financeurs et veiller au respect des clauses d'éligibilité, suivre les phases travaux, évaluer l'action.

Gestion administrative et financière des projets : rédiger les actes relatifs aux projets (délibérations), suivre le budget des actions, réaliser une veille sur les financements publics et appels à projets

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU le dispositif « Volontaire Territorial Administratif » ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

VU l'avis du bureau municipal du 24 octobre 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi pour mener à bien les projets de la collectivité ;

CONSIDERANT l'opportunité de financement par le dispositif VTA.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** la création d'un poste de chargé de mission sur le dispositif de Volontariat territorial en administration pour une durée de 18 mars, à compter du 1^{er} décembre 2022 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter toute aide et signer tout acte relatif, dont la convention avec la Préfecture, et tout document se rapportant à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 8 novembre 2022,
Le Maire, Christine PORTEVIN

